



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Offre de formation pour le prochain contrat 2019-2023

Université Paris II Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 19/11/2018

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Baptiste Racine, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

CHAMP DE FORMATIONS DROIT

PRÉSENTATION

Le champ de formation *Droit* (incluant la science politique) de l'Université Panthéon-Assas comprend une offre de diplômes très complète, l'objectif étant d'enseigner l'intégralité des matières composant la science juridique, qu'il s'agisse du droit privé, du droit public, de l'histoire du droit, outre la science politique. Les matières juridiques fondamentales sont ainsi toutes couvertes par l'offre de formation. Celle-ci est entièrement portée par l'établissement.

L'offre de formation se compose d'une licence *Droit*, d'une licence *Administration publique*, d'une licence *Science politique*, auxquelles il faut ajouter deux licences professionnelles. Dans le projet, l'établissement présente également 26 mentions de Master et 58 parcours. De la sorte, l'offre de formation est complète et vise à former les étudiants aux grands métiers du droit, les plus classiques ainsi que les plus nouveaux.

Le positionnement du droit dans l'établissement est central dans la mesure où celui-ci est largement prédominant dans l'offre de formation globale de l'Université Panthéon-Assas. Le positionnement dans la région Ile-de-France, et plus généralement au niveau national, est également très bon dans la mesure où l'Université Panthéon-Assas entend présenter une formation à la fois généraliste et d'excellence. L'adossement à la recherche est solide et se caractérise par les liens entre les formations proposées et les vingt laboratoires de recherche ainsi que les quatre écoles doctorales de l'établissement.

L'offre de formation a évolué depuis le dernier contrat quadriennal sans pour autant qu'il y ait de profonds bouleversements.

La licence *Droit* est reconduite à l'identique (avec le maintien des trois parcours existants : classique, réussite et renforcé), ainsi que la licence *Administration publique* (où néanmoins des travaux dirigés d'anglais sont introduits). Des changements sont à noter s'agissant de la licence *Science politique* dans la mesure où la part des enseignements de science politique a été augmentée. La licence professionnelle *Assurance, banque finance - Gestion juridique des contrats d'assurance* change d'intitulé pour se dénommer *Assurance, banque, finance - Chargé de clientèle*, tandis que la licence professionnelle *Sécurité des biens et des personnes - Activité juridique, directeur d'enquêtes privées* est désormais appelée à s'intituler *Sécurité des biens et des personnes*. Dans ces deux cas, il s'agit de l'adaptation de l'intitulé des formations à la nomenclature nationale des diplômes (un parcours-type étant néanmoins créé à l'intérieur de chaque formation correspondant à l'ancien intitulé). Il n'y a donc pas de changements substantiels concernant ces deux Licences professionnelles.

Les changements les plus significatifs se situent dans l'offre de formation en Master. Le précédent contrat quadriennal contenait 12 mentions de master avec 69 spécialités. Le projet d'offre nouvelle contient désormais 26 mentions de master et 58 parcours. Il y a donc une augmentation sensible du nombre de mentions de master, le nombre de parcours (anciennement spécialités) étant néanmoins en baisse.

Les mentions créées sont les mentions *Droit* (cursus réservé aux sportifs de haut niveau), *Droit des affaires franco-asiatiques*, *Juriste européen*, *Droit comparé*, *Droit bancaire et financier*, *Droit fiscal*, *Droit de l'immobilier*, *Droit des assurances*, *Droit de la propriété intellectuelle*, *Droit du patrimoine*, *Droit de l'entreprise*, *Droit du numérique*, *Droit des collectivités territoriales*, *Justice, procès et procédures*, *Droit pénal et sciences criminelles*, *Intelligence économique*, *Politiques publiques*. Ces mentions sont, pour la plupart, d'anciennes spécialités de M2 (seconde année de master) qui ont été transformées en mentions de master. L'objectif poursuivi est de renforcer la dimension intégrée du master. En effet, depuis la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat), la logique d'un Master, à travers sa mention, est de permettre aux étudiants de suivre une formation spécialisée en deux ans, la seconde année permettant d'offrir un degré supplémentaire de spécialisation, celle-ci ayant déjà commencé durant la première année. L'établissement se prépare ainsi à une éventuelle obligation dans le futur de réaliser la sélection des étudiants à l'entrée du M1 (première année de master) et non plus à l'entrée du parcours de M2.

La seule création pure, outre les restructurations, est la mention de master *Droit* destinée aux sportifs de haut niveau (avec un parcours type intitulé *Droit privé et public des affaires*).

La mention de master *Droit des affaires franco-asiatiques* est la restructuration de la mention *Droit des affaires internationales*, la mention *Droit comparé* est la restructuration de la mention *Droit comparé et droits étrangers*, et la mention *Justice, procès et procédures* est la restructuration de la mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles*.

La mention de master *Juriste européen* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Juriste européen / European Law School* qui relevait de la mention de master *Droit comparé et droits étrangers*, la mention *Droit bancaire et financier* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Droit bancaire et financier*, qui relevait de la mention de master *Droit des affaires*, la mention *Droit fiscal* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Droit fiscal*, qui relevait des mentions de master *Droit des affaires et Droit public*, la mention *Droit de l'immobilier* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Droit immobilier et de la construction*, qui relevait des mentions de master *Droit privé et Droit public*, la mention *Droit des assurances* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Assurances*, qui relevait de la mention de master *Droit privé*, la mention *Droit de la propriété intellectuelle* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle*, qui relevait de la mention de master *Droit privé*, la mention *Droit du patrimoine* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Gestion du patrimoine privé et professionnel*, qui relevait de la mention de master *Droit privé*, la mention *Droit de l'entreprise* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Propriété industrielle*, qui relevait de la mention de master *Droit privé*, la mention *Droit du numérique* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Droit du multimédia et de l'informatique*, qui relevait de la mention de master *Droit privé*, la mention *Droit des collectivités territoriales* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Juriste conseil des collectivités territoriales*, qui relevait de la mention de master *Droit public*, la mention *Droit pénal et sciences criminelles* est la restructuration des anciennes spécialités *Criminologie*, qui relevait de la mention de master *Droit privé*, et *Droit pénal et Sciences pénales*, qui relevait de la mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles*, la mention *Politiques publiques* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Administration et politiques publiques*, qui relevait des mentions de master *Droit public et Science politique*, la mention *Intelligence économique* est la restructuration de l'ancienne spécialité *Défense et dynamiques industrielles* qui relevait des mentions *Science politique* et *Gouvernance économique internationale*.

Trois parcours n'apparaissent pas formellement dans la nouvelle offre de formation : le parcours *Droit du patrimoine vietnamo-français*, le parcours *Droits français et suisse* et le parcours *Droit et stratégie de la sécurité*. Lors de la visite, l'établissement a précisé que ces formations étaient maintenues.

Il convient d'ajouter la création de parcours de M2, en l'occurrence un parcours *Droit européen de la concurrence et de la régulation*, un parcours *Préparation aux carrières administratives supérieures*, ainsi qu'un parcours recherche *Droit des collectivités territoriales*.

Les mentions de master *Droit privé* et de master *Droit public* sont bien entendu maintenues, mais le nombre de parcours est restreint. Dans l'ancienne offre de formation, le master *Droit privé* contenait 13 spécialités, tandis que le master *Droit public* en contenait 16. Dans la nouvelle offre de formation, la mention de master *Droit privé* contient 4 parcours, tandis que la mention *Droit public* en contient 8.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

La cohérence de l'ensemble de l'offre de formation est excellente. L'Université Panthéon-Assas poursuit plus que jamais sa volonté d'enseigner l'ensemble des matières juridiques, l'établissement déclarant lui-même vouloir garantir une offre variée de formations juridiques, répondant à une triple exigence d'excellence, de professionnalisation et d'internationalisation. Cette vocation généraliste est présente dans l'offre globale de formation, les étudiants ayant accès à un choix varié et complet de formations diplômantes. Cette cohérence est renforcée par la mise en conformité des intitulés des formations avec la nomenclature nationale applicable en la matière. L'innovation majeure résultant de la nouvelle offre de formation vient de la multiplication des mentions de master. La volonté est notamment d'anticiper l'éventuelle obligation future d'effectuer la sélection des étudiants à l'entrée de la première année de Master, même si l'établissement déclare vouloir continuer aussi longtemps que possible la sélection à la seule entrée du Master 2. De plus, l'établissement a voulu renforcer le caractère intégré des masters accentuant le lien entre la première année et la seconde année de la formation (prenant ainsi en compte les recommandations du Hcéres sur ce point émises dans le rapport bilan). Le dossier n'est pour autant pas renseigné sur l'organisation de la première année des mentions de master. Lors de la visite, l'établissement a précisé que, au sein de l'offre globale de cours, chaque responsable de parcours déterminait les matières fondamentales de Master 1 que les étudiants étaient invités à suivre. Les étudiants ont en outre un choix étendu de matières complémentaires. L'établissement a indiqué qu'il considérait importante une formation généraliste au stade du Master 1 qui passe par la mise en œuvre d'une certaine mutualisation.

L'Université Panthéon-Assas propose la création de deux formations hors nomenclature. La première concerne la mention de master *Droit des affaires franco-asiatiques*. Cette création est parfaitement justifiée. Il s'agit de la restructuration de l'ancienne spécialité *Droit des affaires internationales*. L'intitulé répond parfaitement au contenu de la formation (en partenariat avec la Faculté d'Économie et de droit de l'Université nationale du Viet Nam à Ho Chi Minh Ville et l'Université Royale de droit et de sciences

économiques de Phnom Penh) et est parfaitement lisible. La seconde concerne la mention de master *Juriste européen*. Cette création est là encore justifiée. Il s'agit de la restructuration de l'ancienne spécialité de *Juriste européen*. La formation ne concerne pas le droit européen au sens propre, mais offre aux étudiants une formation dans plusieurs pays européens (Allemagne, Angleterre, Pays-Bas et Italie). La formation est utile et pertinente. L'intitulé est dans cette perspective parfaitement lisible.

La multiplication des mentions de master ne nuit pas à la cohérence d'ensemble, car elle est accompagnée d'une diminution du nombre de parcours par rapport aux anciennes spécialités de M2. Tout au plus peut-on s'interroger sur l'intitulé de la mention de master *Droit*, filière réservée aux sportifs de haut niveau. Cet intitulé, par son caractère très général, manque de lisibilité. Toutefois, il semble difficile de procéder différemment, la lisibilité de la formation résultant en réalité de son descriptif, celle-ci n'étant accessible qu'aux sportifs de haut niveau. Par ailleurs, il est à noter que la mention de master *Droit de l'entreprise* manque de lisibilité dans la mesure où le parcours-type qui l'accompagne s'intitule *Propriété industrielle*. S'il s'agit d'une formation exclusivement dédiée à la propriété industrielle, l'intitulé de la mention de master ne semble pas adapté et suscite par ailleurs l'interrogation quant à son articulation avec la mention de master *Droit de la propriété intellectuelle*.

Il est appréciable, dans un but de lisibilité, que l'établissement ait supprimé le rattachement d'un même parcours (anciennement spécialités) à deux mentions de master (par exemple, la spécialité de M2 *Sécurité et défense* sera offerte exclusivement dans la mention *Droit public*, ce qui est sur ce point une prise en compte d'une recommandation du Hcéres formulée dans le rapport bilan). Tous les parcours ne sont donc désormais rattachés qu'à une seule mention de master.

La cohérence de l'offre de formation par rapport aux autres formations de l'établissement est également très bonne. Le champ Droit est prédominant dans l'offre de formation globale de l'Université Panthéon-Assas. Des ponts sont cependant construits avec les autres champs. On notera en particulier la création d'une mention de master *Économie du droit* dans le champ Économie (qui est la restructuration de l'ancienne spécialité *Économie et droit*). La cohérence est de même excellente, comme pour l'ancienne offre de formation, au regard de l'environnement recherche et de l'environnement socioéconomique ou culturel.

L'établissement s'est engagé, comme le préconisait le rapport sur le bilan, à réformer la licence *Science politique*. La part des enseignements dédiés à la science politique était trop faible dans le précédent contrat quadriennal. Le projet vise à renforcer cette part (en deuxième année), ce qui va dans le sens d'une meilleure lisibilité de l'intitulé du diplôme et d'une meilleure adéquation avec les besoins des étudiants.

La place de l'international est toujours importante, comme dans le précédent contrat. Le nombre des partenariats noués avec des établissements étrangers est fourni. L'établissement entend maintenir la pérennité de tels partenariats (ex. Humboldt-Universität Berlin, King's College London, Université Autònoma de Barcelona, Université de Rome « La Sapienza », etc.). La visite a permis de constater que l'établissement souhaitait développer plus encore ces partenariats à l'avenir afin d'intensifier la mobilité étudiante.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

On notera que l'établissement a pris en compte l'intégralité des recommandations du Hcéres formulées au titre de l'examen du bilan de l'ancienne période. Il s'est engagé à créer et mettre en place des conseils de perfectionnement pour tout le champ *Droit*. Leur composition (pour moitié des membres du corps enseignant, pour moitié à parts égales des représentants des étudiants, des milieux professionnels et du personnel administratif) et leur fonctionnement (au moins une réunion annuelle) sont inscrits dans les statuts de l'établissement.

L'Université Panthéon-Assas assure vouloir développer un meilleur suivi des diplômés, en s'appuyant notamment sur les responsables de Master 2 et les associations d'anciens étudiants. L'établissement va également mettre en place une répartition des ECTS (*European Credits Transfer System*) par matière et par bloc d'enseignements. Il s'est également engagé à renforcer le pilotage des formations. Celui-ci passe essentiellement par les UFRs (Unité de Formation et de Recherche) de premier cycle et de deuxième cycle, les conseils de département et les équipes responsables des parcours de Masters. Un pilotage plus formalisé au stade de la Licence et institutionnalisé au niveau des mentions de master serait envisageable et appréciable. L'établissement a mis en place des systèmes d'évaluation des enseignements spécifiques. Lors de la visite, il a été souligné le taux de retour très satisfaisant, seuls les porteurs de formation ayant connaissance des résultats des évaluations. Il est bienvenu que l'Université Panthéon-Assas ait mis en place un Groupe de travail « Réflexion sur les modalités d'enseignement et leur possible évolution », destiné à réagir aux mutations de

l'enseignement et de la pratique du droit. Ce groupe de travail ne pourra que contribuer à améliorer les méthodes pédagogiques dans le futur.

Des innovations pédagogiques opportunes sont d'ores et déjà envisagées (ex. remplacer les Travaux dirigés par des Ateliers, développer les Web-TV, la « gamification », le coaching en ligne, généraliser le principe d'une année entière d'études à l'étranger, etc.).

En conclusion, l'offre de formation ne contient aucune formation problématique. L'établissement a entendu les recommandations du rapport sur le bilan du Hcéres. La visite a permis, au prix d'échanges fructueux et constructifs, d'approfondir et d'éclaircir les points qui méritaient discussion. L'Université Panthéon-Assas continue à assumer une formation généraliste et d'excellence tout en prenant le parti d'une modernisation de son architecture et de ses méthodes, le caractère généraliste de la formation s'alliant à la possibilité de formations spécialisées au bénéfice des étudiants.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Administration publique	L	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit	L	Université Paris II Panthéon-Assas	
Science Politique	L	Université Paris II Panthéon-Assas	
Assurance, banque, finance - Chargé de clientèle	LP	Université Paris II Panthéon-Assas	
Sécurité des biens et des personnes	LP	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit international	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit notarial	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit social	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit des affaires franco-asiatiques	M	Université Paris II Panthéon-Assas	Mention dérogatoire dont la demande est justifiée afin de cibler clairement l'objet de la formation dispensée.
Juriste européen	M	Université Paris II Panthéon-Assas	Mention dérogatoire dont la demande est justifiée au regard de la formation dispensée (cursus de formation accompli en France et dans quatre autres pays de l'Union Européenne).
Droit comparé	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit des affaires	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit bancaire et financier	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit fiscal	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit européen	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit privé	M	Université Paris II Panthéon-Assas	

Droit de l'immobilier	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit des assurances	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit de la propriété intellectuelle	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit du patrimoine	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit de l'entreprise	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit du numérique	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit public	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit des collectivités territoriales	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Relations internationales	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Justice, procès et procédures	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Droit pénal et sciences criminelles	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Science politique	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Intelligence économique	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Politiques publiques	M	Université Paris II Panthéon-Assas	

CHAMP DE FORMATIONS ÉCONOMIE

PRÉSENTATION

L'offre de formation 2019-2023 du champ *Économie* de l'Université Paris II Panthéon-Assas présente:

- En licence, cinq parcours en *Analyse économique*, *Économie managériale et économie industrielle*, *Économie internationale*, *Monnaie-finance* et *Sciences de gestion*. Une double licence *Droit-économie* s'y ajoute. Le parcours *Analyse économique* propose un parcours d'excellence dans le cadre du *Collège d'Économie* sur les trois années, avec des enseignements supplémentaires et un accès sélectif.
- En master, les mentions ont été remodelées de manière à respecter la nomenclature des intitulés, avec sept mentions de masters, deux en renouvellement (*Économétrie statistiques*, et *Monnaie, banque, finance, assurance*), quatre en restructuration (*Management et commerce international*, *Économie de l'entreprise et des marchés*, *Économie du droit* et *Économie et management publics*) et une création, *Analyse et politiques économiques*, mention recherche commune avec l'université de Paris 1, labélisée Paris Sciences Economiques (PSE). A ces mentions s'ajoute un cursus de master Ingénierie (EfiQuas) en Ingénierie économique et financière. Un projet de double master en *Économie et droit* est en perspective.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Les entretiens menés lors de la visite ont permis d'établir que les parcours d'excellence sélectifs (CMI, double licence et collège d'économie) permettaient d'attirer des étudiants brillants qui trouvaient majoritairement leur place dans l'offre de formation de Master de l'établissement. L'ouverture d'un double master *Économie et droit* pourrait servir de débouché aux étudiants issus de la licence éponyme. Ces étudiants doivent en effet à l'heure actuelle choisir entre une poursuite d'études juridiques ou économiques.

Parallèlement à ces parcours d'excellence, le dispositif de parcours réussite en 1^{ère} année continue de jouer son rôle, limité mais significatif, à partir d'enseignements de soutien en Mathématiques et en Statistiques et de langue française. Enfin l'ouverture d'un parcours (sous la forme d'un diplôme universitaire (DU)) en anglais en licence a aussi été conçue pour permettre une plus grande ouverture internationale de la formation.

Au niveau des masters, l'offre de formation préexistante a été mise en conformité avec la nouvelle nomenclature des masters, ce qui a conduit à des restructurations qui lui apportent une meilleure lisibilité. Les recommandations faites par le Hcéres ont été prises en compte pour cette réorganisation, notamment pour la mention *Économie et management publics*, et pour la mention *Économie du droit* qui est à présent une mention à part entière, ce qui semble pertinent pour Paris II.

La nouvelle mention de master *Analyse et politique économique*-APE) est commune avec l'Université de Paris II et Paris Sciences Economiques (PSE). Il s'agit d'une mention exclusivement consacrée à la recherche en sciences économiques, qui mobilise le potentiel d'encadrement de recherche considérable de l'Université Paris II. Il ne faudrait pas toutefois que cette mention vienne se substituer aux parcours recherche des autres mentions, ce qui aurait pour effet de dissocier enseignement et recherche dans les autres masters. La mise en apprentissage de cette mention APE est envisagée, ce qui permettrait de la professionnaliser tout en respectant son orientation recherche et donnerait à ses titulaires d'autres perspectives qu'une poursuite d'études en doctorat.

Enfin, les nouveaux intitulés des mentions de master *Intelligence économique* et *Politiques publiques* ou de licence professionnelle *Banque, finance, assurance - Chargé de clientèle* sont affectés au champ *Droit* de l'Université Paris II. Ces intitulés, notamment le premier et le troisième, sont traditionnellement des formations en économie. Il serait donc particulièrement judicieux de bien préciser aux étudiants l'orientation et la philosophie juridique qui sont données à ces formations.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Le pilotage des formations était précédemment largement défini au niveau des mentions. Il existe toutefois une volonté de l'établissement de mettre en place des dispositifs nouveaux comme les conseils de perfectionnement, associés à une politique de suivi de l'insertion professionnelle à partir d'enquêtes systématiques. Le suivi des performances globales et le développement de l'apprentissage sont également conformes aux recommandations du bilan Hcéres, ce que les entretiens ont permis de confirmer.

L'autoévaluation a permis à l'établissement de faire une analyse forces/faiblesses, menaces/opportunités (SWOT) qui a permis de définir une stratégie cohérente dans le pilotage de son offre de formation. Il conviendra toutefois de veiller particulièrement à la mise en application des dispositifs de suivi des étudiants à l'issue de leur cursus (poursuite d'études et insertion professionnelle) à l'échelle de l'établissement.

Les objectifs de développement de l'apprentissage et de l'alternance ainsi que le développement des relations avec le monde socio-économique sont bien annoncés. Si un effort significatif est fait pour bénéficier des bonnes pratiques observées dans les champs *Gestion* et *SHS*, il convient de le poursuivre et de l'intensifier.

Les relations internationales sont moins développées dans le champ de l'*Économie* que dans celui de la *Gestion* et des *SHS*. Les étudiants semblent en effet généralement privilégier la poursuite de l'ensemble de leur cursus dans l'établissement, plutôt que d'envisager une mobilité internationale qu'ils jugeraient préjudiciable à leur accès aux mentions les plus sélectives. Il n'existe par exemple pas de co-accréditation de formations avec l'étranger. C'est d'autant plus dommageable que l'établissement pourrait profiter de sa forte notoriété internationale pour concevoir des partenariats internationaux. L'internationalisation des cursus, en licence comme en master, reste aussi limitée par le faible nombre de cours délivrés en anglais, en dehors du parcours de DU donné en langue anglaise, dont l'articulation avec l'ensemble du cursus de licence reste peu claire.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Économie et gestion	L	Université Paris II Panthéon-Assas	
Analyse et politique économique	M	Université Paris II Panthéon-Assas	Master commun avec Paris1, labellisé Paris Sciences Economiques (PSE)
Économie du droit	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Économie de l'entreprise et des marchés	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Économie et management publics	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Économétrie, statistique	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Management et commerce international	M	Université Paris II Panthéon-Assas	
Monnaie, banque, finance, assurance	M	Université Paris II Panthéon-Assas	

CHAMP DE FORMATIONS GESTION

PRÉSENTATION

L'offre de formation 2019-2023 du champ *Gestion* de l'Université de Paris II Panthéon-Assas a adapté les formations qui existaient auparavant à la nouvelle nomenclature des mentions en les rendant ainsi plus lisibles.

La licence (L) *Administration économique et sociale* (AES) est maintenue. Les deux anciennes licences professionnelles (LP) du champ sont regroupées dans une mention unique *Management et gestion des organisations*.

Enfin, les dix anciens masters de gestion vont être transformés en cinq mentions :

- *Gestion des ressources humaines* qui regroupe quatre anciens masters de ce domaine des RH,
- *Marketing, vente* qui regroupe deux anciennes spécialités Marketing,
- *Entrepreneuriat et management de projet* qui remplace la spécialité *Management stratégique et entrepreneuriat*,
- *Gestion de production, logistique, achats* qui est la nouvelle dénomination de la spécialité *Management de projets logistiques*,
- *Management* qui correspond au parcours recherche en sciences de gestion.

L'ancienne spécialité *Commerce et management international* qui apparaissait dans le champ *Gestion* deviendra à partir de 2019 un master *Management et commerce international* du champ *Economie*.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

L'offre de formation en licence de l'Université Paris II porte dans le domaine de la Gestion sur une licence d'*Administration économique et sociale* (AES), délivrée exclusivement sur le site de Melun et sur deux licences professionnelles.

La licence d'*Administration économique et sociale* (AES), constitue une offre de formation de proximité qui permet à ses titulaires d'accéder pour certains d'entre eux aux masters de Gestion de l'établissement, sans que le devenir des autres soit bien renseigné. Contrairement aux autres mentions de licence de l'établissement (en Economie ou en Droit), la licence AES ne présente pas de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite, en dehors d'un effort de professionnalisation du cursus. Si cette absence de mécanismes d'aide à la réussite n'empêche pas à cette formation de proximité de remplir son rôle en permettant à la population locale d'accéder à l'enseignement supérieur, un effort important est à mener pour veiller à la mise en application effective de dispositifs d'aide à la réussite identiques à ceux qui sont mis en œuvre dans les autres licences de l'établissement.

Les deux licences professionnelles (LP) considérées comme problématiques ont été regroupées dans une seule mention *Management et gestion des organisations* avec deux parcours (*Distribution* et *Systèmes d'information*) reprenant les mêmes intitulés qu'antérieurement. Cela apparaît comme une reconduite largement à l'identique des deux LP. Les ajustements évoqués sont en effet qualifiés « sans modification en profondeur ».

Si ces licences professionnelles apportent une contribution positive à l'offre de formation de l'établissement, elles présentent toujours une faible proportion de professionnels dans leur corps enseignant, ce qui devrait être corrigé dans les années à venir avec un objectif d'une proportion de 40 % d'intervenants professionnels. Ces licences professionnelles se caractérisent aussi par un grand nombre de poursuites d'études en master et une faible insertion professionnelle, vis-à-vis desquels les responsables de la formation semblent démunis, les étudiants restant libres de leurs choix à l'issue de leur formation. En tous cas une évaluation à mi-parcours de cette formation serait souhaitable pour s'interroger sur la pertinence de son maintien.

Les formations en master ont été restructurées en fonction des propositions formulées par le Hcéres en passant d'une mention de master avec 10 parcours à 5 mentions composées de 9 parcours. L'offre apparaît mieux structurée et gagne ainsi en lisibilité.

Les taux d'insertion professionnelle annoncés de 96 % sont très satisfaisants et sont le reflet de la notoriété de l'établissement, qui lui permet d'attirer et de retenir des étudiants de grande qualité, tout en leur fournissant une formation reconnue sur le marché du travail. Ces statistiques d'insertion mériteraient toutefois des

précisions (sur la nature et la qualité des enquêtes et sur l'adéquation entre la formation et l'emploi, surtout au regard du fort taux de poursuite d'études en première année de master - M1).

Enfin, l'adossement recherche de certains parcours de master apparaît faible, avec un faible nombre d'enseignants habilités à diriger des recherches pour certains d'entre eux.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Les évolutions annoncées en matière de pilotage sont les mêmes que celles d'autres champs, à savoir la répartition des crédits européens (ECTS) par blocs d'enseignements, la mise en place systématique des conseils de perfectionnement et le souhait d'un « pilotage renforcé » en matière de suivi des étudiants, durant et après leur cursus. Il est aussi souvent difficile de déterminer si les procédures de pilotage sont effectivement mises en œuvre, et à quel niveau, parcours ou mention, ou selon les années de formation. Les informations manquent aussi dans les domaines des relations internationales, de l'alternance et de l'apprentissage, les réseaux d'alumni ou la recherche de certifications.

L'autoévaluation à travers une analyse forces/faiblesses, Menaces/opportunités (SWOT) et le travail afférent ont permis à l'établissement d'une part de bien définir et mettre en œuvre sa stratégie, d'autre part de mener à bien la restructuration de ses formations. Ce travail de réflexion a permis à l'établissement de mener à bien la restructuration de ses formations. On note par ailleurs une grande volonté d'ouverture avec les autres champs (diplôme d'université - DU - *Droit et numérique*, master 2 *Droit des affaires et management*, *Management et commerce international* avec le champ *Économie*).

Pour les formations signalées antérieurement comme « problématiques », la licence AES et les LP, le département Gestion doit mobiliser ses capacités pour résoudre les difficultés mentionnées à savoir aboutir à une professionnalisation effective des cursus pour les licences professionnelles, parvenir à un pilotage effectif de la mention, et pour la licence AES mettre en œuvre un dispositif d'aide à la réussite.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement	Remarque(s)
Administration économique et sociale	L	Paris II Panthéon-Assas	Formation de proximité sur le site de Melun
Management et gestion des organisations	LP	Paris II Panthéon-Assas	Une évaluation à mi-parcours de la formation s'avèrerait utile
Entrepreneuriat et management de projet	M	Paris II Panthéon-Assas	
Gestion de production, logistique, achats	M	Paris II Panthéon-Assas	
Gestion des ressources humaines	M	Paris II Panthéon-Assas	
Management	M	Paris II Panthéon-Assas	
Marketing, vente	M	Paris II Panthéon-Assas	

CHAMP DE FORMATIONS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

PRÉSENTATION

Le champ *Sciences humaines et sociales* (SHS) comprend deux formations en information-communication :

Une licence (L) et une mention de master (M) avec deux parcours de M1 (première année de master) et cinq parcours en master 2 (deuxième année de master) : *Journalisme* ; *Médias, langages et sociétés* ; *Médias et mondialisation* ; *Communication et multimédias* ; *Médias, publics et cultures numériques*.

La licence est une ancienne L3 « suspendue » qui évolue progressivement vers un cursus en trois ans.

Existent également des projets de création d'un Cursus master Ingénierie en information-communication et de plusieurs diplômes d'université (DU) adossés au master et à caractère professionnalisant.

Ces formations sont pilotées dans le cadre de l'Institut Français de Presse (IFP) qui est l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Sciences de l'information et de la communication.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Les formations sont les mêmes que celles du précédent contrat, avec une évolution notoire qui est le passage d'une L3 « suspendue » à une licence complète en trois ans, ce qui permet de donner à l'ensemble du champ cohérence et lisibilité. La nature du parcours de troisième année *Médias et histoire* s'avère toutefois difficile à expliciter, bi-licence ou double licence, comme son insertion dans une offre de formation en information-communication, tournée vers le journalisme.

On observe une grande volonté de l'établissement d'adapter les formations au monde de l'entreprise pour renforcer leur ancrage professionnel, notamment par le développement de l'apprentissage, avec cinq parcours maintenant proposés selon cette modalité. Le souhait est aussi de consolider l'ancrage recherche des formations, au niveau licence comme master.

En master, des partenariats structurants (double diplôme avec l'École supérieure des sciences économiques et commerciales - ESSEC, Cursus master ingénierie - CMI) ont été mis en œuvre, permettant, pour le double diplôme avec l'ESSEC, aux étudiants de chaque établissement d'accéder à des enseignements dans l'autre établissement partenaire. Ces partenariats ont l'avantage de fournir aux étudiants une ouverture en dehors du seul monde des médias et du journalisme, dans le domaine plus vaste de l'entreprise et de la communication institutionnelle.

En master, des ajustements pédagogiques sont envisagés, mais ici encore des informations précises font défaut, malgré la visite sur site, dans un domaine où les innovations pédagogiques et le recours au numérique sont nombreux. Par ailleurs, le volume horaire d'enseignement du parcours *Journalisme* semble élevé, là aussi au regard de l'évolution des pratiques pédagogiques qui allègent de plus en plus les activités présentielles.

Dans le domaine des relations internationales, des partenariats structurants sont mis en œuvre au-delà des seuls échanges Erasmus, avec des établissements hors de l'Union Européenne. Ces partenariats sont ancrés dans la durée, avec notamment une coopération ancienne et toujours active au niveau d'une formation au journalisme dans les pays du Maghreb et en Afrique sub-saharienne. D'autres coopérations, plus récentes, montés avec des partenaires anglo-saxons (États-Unis et Australie), témoignent d'une forte volonté d'ouverture internationale dans le champ de l'information-communication.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

L'intitulé du champ *Sciences humaines et sociales* (SHS) est bien large, au regard d'une offre de formation, tournée vers l'information-communication, un intitulé plus explicite serait judicieux.

Le pilotage des formations est bien formalisé au niveau des mentions, avec un ancrage disciplinaire fort. Le cadrage par l'établissement reste bien présent, avec des éléments communs aux différentes formations : mise en place de conseils de perfectionnement, politique de suivi de l'insertion professionnelle, enquêtes systématiques, réseaux des anciens...

L'ouverture internationale de la formation est une partie prenante de sa stratégie de développement avec de nombreux partenariats structurants avec l'étranger, et une ouverture récente vers le monde anglo-saxon (États-Unis, Australie). Par contre, si la mise en place de diplôme d'université en formation continue est envisagée pour répondre aux attentes du monde professionnel, on ne dispose pas d'informations plus précises sur leur mise en œuvre éventuelle durant le prochaine accréditation.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement	Remarque(s)
Information-communication	L	Université Paris II Panthéon-Assas	Mise en place d'une licence en trois ans
Information, communication	M	Université Paris II Panthéon-Assas	

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Paris, le 22 octobre 2018

**Observations sur le rapport d'évaluation concernant le projet « d'Offre de Formation »
de l'Université Paris II Panthéon-Assas**

À l'attention de Monsieur le Directeur du département d'évaluation des formations du Hcéres

Monsieur le Directeur,

À la suite de l'expertise des dossiers déposés par l'Université Paris II Panthéon-Assas et de la visite du comité d'experts qui s'est déroulée le 11 septembre 2018, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation du projet « d'Offre de Formation 2019-2023 » afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Paris II Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte
Président de l'Université Paris II



L'Université Paris II tient à remercier le comité d'experts du Hcéres tant pour l'analyse éclairante de son projet « d'Offre de Formation 2019-2023 » des champs Droit, Économie, Gestion et Sciences humaines et sociales – qui pourrait désormais s'intituler Médias, communication et société – que pour les échanges fructueux qui ont eu lieu lors de la visite du 11 septembre 2018.

Même si l'on peut regretter l'absence d'un représentant des disciplines relevant du champ Sciences humaines et sociales – et plus spécifiquement des Sciences de l'information-communication – ce moment de l'évaluation a permis, à l'occasion d'une discussion franche et ouverte, de partager des idées, de clarifier différents points demeurés en suspens, de bénéficier de remarques pertinentes et d'apports constructifs.

Car il ne s'agit pas de se satisfaire simplement du constat établi de l'« *excellente* » cohérence de l'offre en Droit, de la « *forte volonté d'ouverture internationale* » en Sciences humaines et sociales ainsi que de la « *meilleure lisibilité* » des Masters d'Économie et de Gestion.

De fait, les départements de Droit privé et de Sciences criminelles, de Droit public et de Science politique, de Droit romain et d'Histoire du droit, de Sciences économiques, de Sciences de gestion et de Sciences de l'information et de la communication (IFP) ont été amenés à approfondir leur réflexion pour améliorer encore, dans l'avenir, leurs formations.

S'agissant des Licences, la création d'un parcours réussite en Licence Administration économique et sociale – AES – sera mise à l'étude dans les prochains mois.

Par ailleurs, le pilotage de la 3^{ème} année la double Licence en Histoire et en Information-communication, avec l'UFR d'Histoire de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, s'inscrit dans la tradition de l'IFP, dont la spécificité est d'être bi-disciplinaire, avec un ancrage à la fois en 71^{ème} et en 22^{ème} sections. Cette double formation, qui accueille en majorité des étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) économiques, commerciales et littéraires, accroît indéniablement les débouchés universitaires et professionnels dans le secteur des médias et de la communication.

Concernant les Licences professionnelles Management et gestion des organisations, il est important de souligner que 40% des enseignements sont assurés par des professionnels depuis la rentrée 2018 et que 88% des étudiants qui poursuivent leurs études choisissent des Masters

en alternance. En déduire que cette formation a une dynamique qui lui est propre, dans le champ disciplinaire de la Gestion, n'est donc pas totalement infondé.

Quant aux Masters et à la diversification des pédagogies « *student centric* », l'ouverture d'espaces numériques « *agiles* » au Centre Assas permettra le développement du travail collaboratif, de la recherche commune d'informations, de la confrontation d'idées et d'expériences.

Pour ce qui est plus particulièrement du Master Journalisme, accessible sur concours et faisant partie des 14 formations très sélectives « *reconnues par la profession* », il convient de rappeler que son contenu et son volume horaire doivent se conformer au référentiel élaboré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des journalistes (CPNEJ) autour des fondamentaux de la profession : techniques professionnelles, connaissance de la profession, du fonctionnement d'une entreprise de presse, de son environnement économique.

Enfin, les Diplômes d'Université (DU) en formation continue sont pilotés par le Centre de formation professionnelle de l'Université Paris II et participent de son offre globale. Depuis 2016, dans le champ Sciences humaines et sociales / Médias, communication et société, les DU sont adaptés à des publics qui souhaitent acquérir ou approfondir de nouvelles compétences professionnelles en *Journalisme numérique* (avec le concours de l'INA), en *Information, psychologie et criminalistique*, et en *Information, communication défense* (ICD).

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)